

Communiqué

Lydec porte à la connaissance du public que suite à la recevabilité de l'offre publique de retrait obligatoire initiée par la société VEOLIA ENVIRONNEMENT SA agissant de concert avec VIGIE 50 AS, la Bourse de Casablanca a publié en date du 16 septembre 2022 le calendrier relatif à cette opération.

Ainsi, l'ouverture de l'offre débutera le 23 septembre 2022, et prendra fin le 06 octobre 2022. A l'issue de cette opération, et au plus tard le 30 décembre 2022, les titres Lydec seront radiés de la cote de la Bourse de Casablanca.

Cette OPR obligatoire découle d'une obligation réglementaire (l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier), compte-tenu du résultat de l'OPA obligatoire de Veolia initiée de concert avec SUEZ (ex-Sonate BidCo) sur Lydec à l'issue de laquelle, depuis le 27 mai 2022, Veolia détient indirectement 98,4% de Lydec.

En parallèle de cette opération, Veolia, SUEZ et Lydec restent dans l'attente des autorisations administratives afin que l'ensemble des titres Lydec acquis directement ou indirectement par Veolia depuis le 18 janvier 2022 puissent être cédés à SUEZ, en application de l'accord entre ces deux parties.

Pour tout complément d'information, le calendrier détaillé de l'opération est disponible sur le site de la Bourse de Casablanca via le lien suivant :

https://www.casablanca-bourse.com/BourseWeb/Documents/LYD/fr/AV_106_22_Fr_fr.pdf?c_srt=11367628966676794743

Lydec